

NOTICE EXPLICATIVE DE L'APPLICATION LILMAC

• <u>ACCES – IDENTIFICATION</u>

Les demandes de mutations seront enregistrées sur LILMAC par internet à l'adresse suivante :

https://bv.ac-guadeloupe.fr/lilmac

Pour entrer dans l'application, s'identifier en tapant son numéro d'identification Education nationale (NUMEN).

Pour des raisons de confidentialité, lors de la première connexion, il faut **donner un mot de passe** de votre choix. **ATTENTION : il vous sera demandé à chaque connexion.** <u>Ne le perdez pas</u>.

• SAISIE DES ELEMENTS DE BAREME

Le nombre total de vœux ne peut être supérieur à 5.

Certains éléments du barème sont à saisir :

- Type de vœu ;
- Code de l'établissement ;
- Type établissement ;
- Affectation dans une dépendance ou COM (2 points sont attribués par année passée dans une dépendance ou COM jusqu'à concurrence de 10 points)

L'enseignant devra suivre précisément le descriptif proposé par l'application.

Il a la possibilité de cliquer sur le bouton « modifier » pour rectifier les informations affichées à l'écran si elles ne sont pas valides.

Les autres éléments du barème sont intégrés automatiquement dans l'application.

SAISIE DE L'ADRESSE POUR L'ENVOI DE L'ACCUSE DE RECEPTION

Si l'enseignant n'est pas en poste dans un établissement (en CLD par exemple), il doit indiquer l'adresse où il désire recevoir l'accusé de réception.

JUSQU'A LA FERMETURE de l'application LILMAC fixée au jeudi 03 avril 2014 à 7 heures (heure locale), l'enseignant peut :

- modifier ou consulter les vœux ;
- modifier les adresses saisies ;
- annuler sa demande.